PLUi-HM

THONON
agglomération

COMMUNE DE
BALLAISON

ÉLABORATION

PLAN DES PRESCRIPTIONS

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du XXXXX, arrêtant le projet de PLUi-HM .

Le Président

MAÎTRISE D'ŒUVRE :

EPODE, LOUP&MENIGOZ, AERE, NALISSE, AID, ATEMIA, ECOVIA, CETIAC, MERCAT, ITER, NICOT, CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES

N° de planche : 3/4 SECTEUR : SUD-OUEST

Échelle : 1:2 600

Date d'édition : 03/02/2025

N° de dossier : 22009

epode

04 79 69 39 51 - info@epode.eu - www.epode.eu

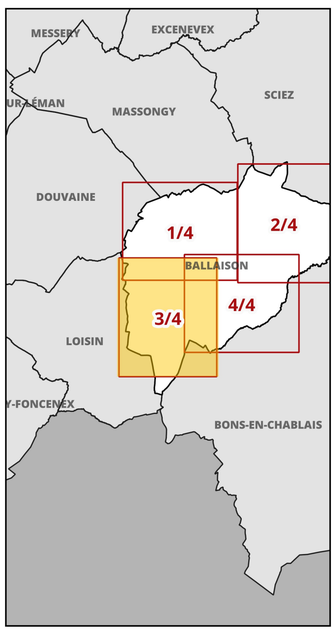

ZONAGE

- Contours de zonage (se référer aux plans au 5000ème pour la légende des couleurs)

PRESCRIPTIONS

Patrimoine végétal et paysager au titre de l'article L151-23 du CU

- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
- Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
- Corridors écologiques
- Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
- Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
- Jardins, parcs
- Réservoirs de biodiversité boisés
- Réservoirs de biodiversité littoraux
- Réservoirs de biodiversité prairiaux
- Réservoirs humides
- Zones humides
- Espaces de bon fonctionnement des zones humides
- Boisement
- Trame végétale
- Haie
- Haie
- Arbre remarquable
- Points de vue

Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Patrimoine bâti
- Petit Patrimoine

Emplacements réservés

- Emplacements réservés aux voies publiques
- Emplacements réservés aux ouvrages publics
- Emplacements réservés aux installations d'intérêt général
- Emplacements réservés aux espaces verts/continuités écologiques
- Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
- Emplacements réservés : servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installationsd'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU
- Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

- Périmètre travaux autoroute A412
- Périmètre DUP autoroute A412
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver

Autres prescriptions

- Périmètre comportant des orientations d aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre comportant des orientations d aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l article L151-16 du CU - STRICT
- Linéaire commercial protégé au titre de l article L151-16 du CU - SOUPLE
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Changement de destination - activités
- Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

- Bande littorale des 100 mètres
- Espace proche rivage
- Cours d'eau hors EBF
- Bâtiment agricole

CADASTRE & CONTEXTE

- Domaine public et routes
- AE Section cadastrale
- Parcelles

Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Limites de Thonon Agglomération
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau

Sources de données : IGNBDTOPO, TA, EPODE, GPU, PCI 07-2024
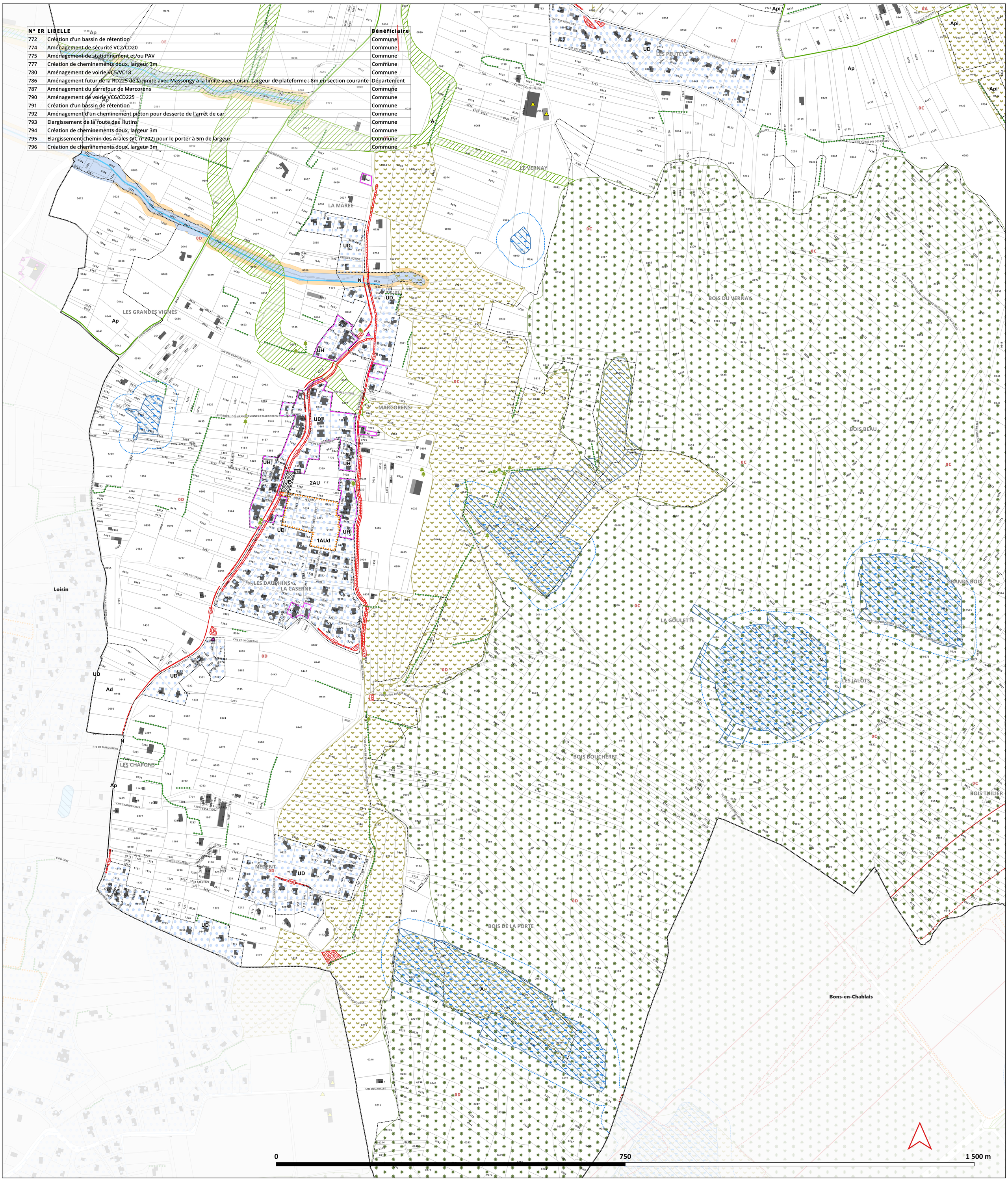
N° ER	LIBELLE	Bénéficiaire
772	Création d'un bassin de rétention	Commune
774	Aménagement de sécurité VC2/CD20	Commune
775	Aménagement de stationnement et/ou PAV	Commune
777	Création de cheminements doux, largeur 3m	Commune
780	Aménagement de voirie VC5/VC18	Commune
786	Aménagement futur de la RD225 de la limite avec Massongy à la limite avec Loisin. Largeur de plateforme : 8m en section courante	Département
787	Aménagement du carrefour de Marcorens	Commune
790	Aménagement de voirie VC6/CD225	Commune
791	Création d'un bassin de rétention	Commune
792	Aménagement d'un cheminement piéton pour desserte de l'arrêt de car	Commune
793	Elargissement de la route des Hutins	Commune
794	Création de cheminements doux, largeur 3m	Commune
795	Elargissement chemin des Arales (VC n°202) pour le porter à 5m de largeur	Commune
796	Création de cheminements doux, largeur 3m	Commune